



## Analyse des espaces d'expression du site internet du débat du 14 au 21 mai 2016

### Les questions et leurs réponses

#### En Bref

**10** « groupes de questions » ont été postés entre le **14** et le **21** mai 2016.

Les principales thématiques abordées sont, dans l'ordre :

- autres ;
- l'environnement ;
- les accès au site et enjeux de circulation ;
- l'attractivité touristique.

**8** questions posées antérieurement ont reçu une réponse du maître d'ouvrage le 20 mai.

#### Tableau de répartition des questions

Autres **3** Q69, Q70, Q72

Accès au site et enjeux de circulation **2** Q75, Q76

Emploi et qualification **2** Q71, Q74

Environnement **2** Q73, Q75

Aménagement du territoire francilien **1** Q75

Attractivité touristique 1 [Q68](#)

Caractéristiques générales du projet 1 [Q73](#)

Enjeux économiques 1 [Q72](#)

Offre culturelle et de loisirs 1 [Q67](#)

Commerce 1 [Q69](#)

Débat public -

## Synthèse

- [Autres](#)

Un internaute interroge le **caractère innovant** du projet, le comparant aux « **Jumbo** », ces gigantesques centres commerciaux à ambition culturelle qui apparaissent en Europe. Il se demande si « *EuropaCity ne risque pas d'arriver en 2024 "après la bataille" »*. Un autre questionne le **choix d'un architecte danois**. Un autre enfin demande comment les promoteurs peuvent-ils être certains de la **rentabilité du site** et s'étonne du **manque d'adéquation** entre les attentes des citoyens et un projet « *fondé sur un modèle de société en déclin* ».

- [Les accès au site et enjeux de circulation](#)

Dans une zone géographique où les distances ne reflètent pas le temps passé à les parcourir, « *comment les flux automobiles ont-ils été réfléchis ?* » interroge une internaute. Un autre personne demande si une **solution de transport électrique** est envisagée, pour ceux des **salariés** qui habitent dans les communes voisines et dont les horaires seraient décalés.

- [L'emploi et la qualification](#)

Un internaute demande au maître d'ouvrage s'il a prévu de **communiquer dans les lycées**, afin que les jeunes se sentent concernés par le futur projet et choisissent leur formation à l'avance. Un autre s'interroge sur les réels employeurs du site : « *Les emplois éventuellement créés par les sous-traitants ne seront-ils pas avant tout de l'Intérim... et peut-être des CDD ?* » Comment le maître d'ouvrage peut-il **s'engager pour un emploi durable et local** ?

- [L'environnement](#)

Des questions sont posées sur les **besoins énergétiques**: « *quelle part serait produite sur le site ? A-t-il été envisagé une production renouvelable ailleurs ?* ». Une internaute demande « **Pourquoi faire ce projet sur des terres agricoles alors que l'on a la friche PSA ?** »

## Réponses du maître d'ouvrage

Aucune de ces questions n'a encore reçu de réponse du maître d'ouvrage.

## Réponses du maître d'ouvrage aux questions laissées en attente

Le maître d'ouvrage répond à **huit** questions posées antérieurement.

Sur la **ferme urbaine**, il confirme que ce serait un lieu de production ; il donne quelques indications et exemples de production sur d'autres sites : le maraîchage diversifié pourrait produire entre 20 et 70 tonnes/hectare. Sans avoir vocation à assurer l'autonomie alimentaire du site, la ferme urbaine pourrait approvisionner en partie ses restaurants en fruits et légumes. Elle permettrait également la mise en place d'activités pédagogiques.

Sur la **qualité des experts sollicités** lors des réunions, le maître d'ouvrage atteste de leur sérieux et de leur professionnalisme. Il revient sur la question de la **démographie et des logements** et donne des éléments chiffrés issus des services de l'État ou de la loi sur le Grand Paris.

Il explique pourquoi, pour des raisons de calendrier et de décisions d'aménagement, **l'installation d'EuropaCity** ne peut se faire **sur le site de PSA**.

Il précise aussi la **nature des emplois créés**, le niveau nécessaire pour y accéder, leur typologie et leur répartition par activité ; et redit sa proposition de créer une **structure de formation** en amont du projet.

À propos de la **complémentarité des futurs commerces avec les équipements existants**, le maître d'ouvrage fait état de la manière dont il travaille avec les collectivités locales et les partenaires du territoire pour piloter au mieux le projet. Il rappelle l'originalité de son offre, totalement différente de par son caractère innovant.

Concernant les **impacts sur les activités du territoire**, le maître d'ouvrage soutient qu'une offre nouvelle et diversifiée apportera du dynamisme économique et renforcera l'attractivité touristique du secteur.

Sur le **recrutement des salariés**, le maître d'ouvrage explique sa démarche et donne quelques précisions sur les partenariats qu'il compte engager avec les organismes de formation et en charge de l'emploi. Il indique **qu'aucun logement ne sera prévu** sur le site pour les employés.

Sur les **modes doux de transports** et en particulier les **pistes cyclables** accédant au site, le maître d'ouvrage donne des informations sur les aménagements prévus par l'EPA sur le Triangle de Gonesse (nouvelles voies, réseau cyclable, parcours vélos) et détaille les futurs trajets des pistes cyclables.

Concernant la **réutilisation des couches arables supérieures** des terrains déblayés, le maître d'ouvrage répond qu'une récupération des terres végétales est prévue, afin de les utiliser sur les toitures, dans le parc paysager et la ferme urbaine. Réutiliser la terre sur le site, ajoute-t-il, permettrait de limiter les transports de déblais, dans le cadre d'une charte de « chantier vert ».

Il exprime enfin sa volonté de **faire profiter les PME locales des retombées économiques** que va générer le projet, que ce soit pendant la phase chantier ou après l'ouverture du site, à travers différentes mesures (incubateur, numérique, open data...).

### Les avis

#### En Bref

7 avis ont été postés entre le 14 et le 21 mai 2016.

Les principales thématiques abordées sont, dans l'ordre :

- l'**environnement** ;
- les **enjeux économiques** ;
- l'**offre culturelle et de loisirs**.

### Tableau de répartition des avis

Environnement **4** A58, A62, A63, A64

Enjeux économiques **2** A58, A57

Offre culturelle et de loisirs **2** A59, A61

Aménagement du territoire francilien **1** A57

Débat public **1** A60

Accès au site et enjeux de circulation -

Attractivité touristique -

Autres -

Caractéristiques générales du projet -

Commerce -

Emploi et qualification -

### Synthèse

- **L'environnement**

La **destruction des terres agricoles** continue d'être un sujet de contestation dans les avis. Cela apparaît aux internautes incompatible avec les objectifs de la COP 21. Mais d'autres prétendent que **l'agriculture intensive** telle qu'elle est pratiquée actuellement **n'a pas un impact neutre**. Des pratiques **d'agriculture raisonnée** sont conseillées pour les espaces cultivés prévus dans le projet. Un internaute salue la **préoccupation de développement durable et d'autosuffisance** du projet et

espère qu'elle sera l'occasion de mettre en avant de nouvelles solutions respectueuses de l'environnement.

- [Les enjeux économiques](#)

Un avis déplore le choix d'un tel projet, **destructeur d'emplois et concurrence pour les commerces existants**. Un autre y voit au contraire une opportunité pour tous les acteurs du territoire de participer au rééquilibrage économique du nord-est francilien. « *Nous devons tous nous mettre au travail, avec le porteur du projet.* »

- [L'offre culturelle et de loisirs](#)

Un avis s'élève contre une « **culture** » censée rapporter des profits à des actionnaires : « *Qu'on ne nous parle pas de développement culturel, mais de business plan !* » Un autre internaute s'étonne que des **institutions publiques** (comme Universcience) puissent **travailler en collaboration avec des investisseurs privés** : la complémentarité entre deux logiques différentes lui semble difficile à gérer.

---

### Les points de vue

---

**Aucun point de vue** n'a été déposé entre le 14 et le 21 mai 2016.